

Rapport des Auditeurs Indépendants aux actionnaires de Ecobank Transnational Incorporated

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints **d'Ecobank Transnational Incorporated** et de ses filiales (« le Groupe ») figurant aux pages 7 à 77 qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de variation des capitaux propres et, l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et, les notes explicatives aux états financiers consolidés incluant le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés figurant aux pages 7 à 77 ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée **d'Ecobank Transnational Incorporated** au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISAs). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants vis-à-vis d'Ecobank Transnational Incorporated conformément aux dispositions du Code de déontologie des professionnels comptables émis par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), au code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) (IESBA code) ainsi que d'autres exigences d'éthique dont nous devons tenir compte pour l'audit des états financiers et, nous nous sommes acquittés de toute nos autres responsabilités éthiques conformément au Code IESBA et aux autres exigences éthiques pertinentes pour notre audit des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Les points clés de l'audit relevé ci-dessous sont liés aux états financiers consolidés.

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés (Suite)

Questions clés de l'audit (Suite)

Questions clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<p>Dépréciation des prêts et avances à la clientèle</p>	
<p>Les prêts et avances à la clientèle constituent une part significative du total de l'actif de Ecobank Transnational Incorporated.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et avances s'élevait à 11,062 milliards de \$ (31 Décembre 2022 : 11,521 milliards de \$) contre lequel une charge de provision totale de 519 millions de \$ (31 Décembre 2022 : 518 millions de \$) a été enregistrée, dégageant ainsi un solde net de 10,543 milliards de \$ (31 Décembre 2022 : 11,003 milliards de \$), représentant environ 39% (31 Décembre 2022 : 38%) du total du bilan à la date de l'arrêté des comptes (voir Note 21).</p> <p>La base de détermination des provisions est décrite dans les règles et méthodes comptables des états financiers consolidés (note 2.30.3).</p> <p>Les Administrateurs font preuve d'un jugement important lorsqu'ils déterminent la période et le montant à comptabiliser au titre des dépréciations des prêts et avances à la clientèle. Cette situation s'explique par le fait qu'un grand nombre d'hypothèses et de données entrent dans la détermination des dépréciations des prêts et avances à la clientèle.</p> <p>Les domaines clés dans lesquels nous avons identifié des niveaux plus élevés de jugement effectués par les administrateurs et, par conséquent, qui ont fait l'objet d'une attention particulière durant l'audit étaient :</p>	<p>Nous avons focalisé nos tests de dépréciation des prêts et avances à la clientèle sur les données et hypothèses clés retenues par la Direction et les Administrateurs.</p> <p>De manière spécifique, nos procédures d'audit ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir une compréhension du processus de calcul de la dépréciation des pertes sur prêts au sein du Groupe ; • tester l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles clés dans l'ensemble des processus liés aux pertes de crédit attendues (répartition des expositions par strates, gouvernance du modèle, exactitude et intégralité des données, surveillance du crédit, scénarios économiques multiples, ajustements postérieurs au modèle, provisions individuelles et production des écritures et des notes annexes); • évaluer les niveaux de provision pour pertes de crédit attendues par strate afin de déterminer s'ils étaient raisonnables compte tenu du portefeuille, du profil de risque, des pratiques de gestion du risque de crédit et de l'environnement macroéconomique du Groupe ; • analyser les critères d'affectation des expositions aux strates 1, 2 ou 3 conformément à la norme IFRS 9 ; • tester les hypothèses, les données et les formules utilisées dans un échantillon de modèles de pertes de crédit attendues (couvrant au moins 97 % de la provision ECL) avec l'aide de nos spécialistes internes du risque de crédit (y compris évaluer la pertinence de la conception du modèle et des formules utilisées, envisager d'autres techniques de modélisation et recalculer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut pour un échantillon de modèles) ; • s'assurer de la pertinence de la conception du modèle et des formules utilisées pour déterminer les pertes en cas de défaut (LGD), les exposition en cas de défaut (EAD) et l'évaluation des garanties dans l'environnement économique actuel ;

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés (Suite)

Questions clés de l'audit (Suite)

Questions clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
Dépréciation des prêts et avances à la clientèle (suite)	
<p>i. Modélisation pour l'estimation des paramètres des pertes de crédit attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Probabilités de défaut (Probabilities of Default – « PD ») - 12 mois et à maturité, • Pertes en cas de défaut (Loss Given Default – « LGD ») ? • Exposition en cas de défaut (Exposure at Default – « EAD »). <p>ii. Évaluation et mesure de l'augmentation significative du risque de crédit (Significant Increase in Credit Risk – « SICR ») selon différents critères.</p> <p>iii. Identification et modélisation de scénarios économiques pour mesurer les pertes de crédit attendues sur une base prospective reflétant un éventail de conditions économiques futures.</p> <p>iv. Exhaustivité et exactitude des données utilisées pour calculer les pertes de crédit attendues.</p> <p>v. Examen de l'exhaustivité et de la validité des ajustements hors modèle et des superpositions ;</p> <p>vi. Valider l'échelonnement des prêts et les informations connexes dans les états financiers.</p> <p>Considérant l'importance de ces estimations, des jugements et de la taille du portefeuille des prêts et avances, l'audit de la dépréciation des prêts et avances est considéré comme une question clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en appliquant les hypothèses et les données incluses dans le modèle de la direction, nous avons évalué le caractère raisonnable des classifications SICR ; • tester les données utilisées dans le calcul des pertes de crédit attendues en les rapprochant des systèmes sources ; • évaluer l'approche et la méthodologie du Groupe pour intégrer l'impact de l'évolution des conditions macroéconomiques dans le modèle ECL, en considérant les hypothèses utilisées dans le modèle économique prospectif, les variables macroéconomiques sélectionnées et la sensibilité des composantes ECL à chaque variable en la comparant à notre propres analyses et statistiques actuarielles avec un accent particulier sur les filiales opérant dans des circonstances économiques difficiles ; • tenir compte de l'exhaustivité et de la validité des ajustements post-modèle et des superpositions lorsque cela ne peut pas être intégré dans les modèles de base ; • dans le segment commercial à forte exposition (stage 3), tester les contrôles autour de l'évaluation de la garantie (le cas échéant) pour l'efficacité opérationnelle, en inspectant un échantillon d'accords juridiques et de pièces justificatives pour évaluer le droit légal et l'existence de la garantie ainsi que les prévisions des flux de trésorerie futurs ; • évaluer le caractère adéquat et appropriés des informations données en annexe au regard de la conformité aux normes comptables. <p>Sur la base de notre revue, nous avons conclu que la méthodologie de dépréciation des prêts du Groupe, y compris le modèle, les hypothèses et les données principales utilisées par la Direction et les Administrateurs pour estimer la charge de provision et, les charges de provision de prêts déterminées sont appropriées en la circonstance.</p>

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés (Suite)

Questions clés de l'audit (Suite)

Questions clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
Évaluation de la dépréciation des titres de créance du gouvernement du Ghana	
<p>Le gouvernement du Ghana a suspendu le service des paiements de ses euro-obligations, de ses prêts commerciaux et de la plupart de ses prêts bilatéraux.</p> <p>Cette situation de défaut nécessite donc que le Groupe réévalue son exposition à la dette du Ghana pour les pertes de valeur.</p> <p>Après l'annonce du défaut de paiement, le gouvernement du Ghana a institué un programme d'échange de dette intérieure dans le but de restructurer sa dette, dans le cadre de la condition préalable de l'accord conclu au niveau des services du FMI pour un soutien macroéconomique et un plan de sauvetage de 3 milliards de dollars. La restructuration des dettes intérieures a été négociée et conclue en février 2023.</p> <p>Le gouvernement du Ghana continue cependant de faire défaut sur le paiement des coupons dus sur les séries d'euro-obligations suite à l'annonce précédente et il n'y a eu aucune négociation formelle sur les euro-obligations en défaut.</p> <p>Compte tenu du niveau d'incertitude impliqué, de l'importance de l'exposition du groupe, de l'absence de toute proposition concernant un programme de restructuration spécifique sur les euroobligations et de la matérialité du montant en cause, il est devenu pertinent que la direction et les administrateurs exercent un certain jugement et formulent des hypothèses concernant certaines données pour leur permettre d'évaluer et de déterminer le niveau approprié de dépréciation des titres de créance du gouvernement du Ghana. C'est pourquoi cet élément est considéré comme une question clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons concentré nos tests relatifs à l'évaluation de la dépréciation des portefeuilles d'euro-obligations détenus par le Groupe au 31 décembre 2023.</p> <p>Nous avons examiné et évalué, le jugement, les hypothèses et contributions clés faites par la direction et les administrateurs. Plus précisément, nos procédures d'audit comprenaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la compréhension du processus de la direction pour estimer la perte de crédit attendue sur les instruments ; • l'obtention des informations et des données disponibles sur les titres de créance du gouvernement du Ghana qui ont constitué la base de l'analyse par la direction et les administrateurs du groupe ; • l'obtention et l'évaluation des principales hypothèses et données de la direction et des administrateurs (c'est-à-dire les flux de trésorerie, les taux d'actualisation et la méthodologie) pour évaluer l'exactitude et l'exhaustivité ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses et des données ; • la réalisation d'un examen et d'une évaluation détaillés des calculs des pertes de crédit attendues par le Groupe; • l'évaluation de l'adéquation et le caractère approprié des informations fournies pour la conformité aux normes comptables. <p>Sur la base de notre examen, nous avons constaté que la méthodologie de dépréciation du Groupe, y compris toutes les hypothèses pertinentes et les principales données utilisées par la direction et les administrateurs pour estimer le montant des pertes de crédit attendues sur les titres du gouvernement du Ghana, était appropriée dans les circonstances.</p>

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés (Suite)

Autres informations

La direction et les responsables de la gouvernance sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent les informations contenues dans le document intitulé « États financiers d'Ecobank Transnational Incorporated pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 », qui comprend la déclaration de responsabilités des administrateurs que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et du rapport annuel, qui devra être mis à notre disposition après cette date. Les autres informations ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport y afférent.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne concerne pas les autres informations et nous n'y donnons pas et n'y donnerons aucune forme d'assurance ou de conclusion.

En relation avec notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, nous assurer qu'elles ne sont pas substantiellement contraires aux états financiers consolidés ou à nos connaissances obtenues lors de l'audit ou qu'elles ne paraissent pas autrement contenir des anomalies significatives.

Au cas où nous concluons, sur la base des travaux effectués sur les autres informations, qu'il existe des anomalies significatives dans les autres informations obtenues avant l'émission de notre rapport d'audit, nous sommes tenus de rendre compte de ce fait. Nous n'avons pas relevé de telles anomalies.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux **Normes comptables IFRS** publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des Auditeurs à l'égard de l'audit des Etats Financiers Consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives qu'elles proviennent de la fraude ou résultent d'erreurs et, d'émettre un rapport d'audit qui comprend notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISAs) permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISAs), nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre, nous :

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés (Suite)**Responsabilités des Auditeurs à l'égard de l'audit des Etats Financiers Consolidés (Suite)**

- identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés (Suite)**Responsabilités des Auditeurs à l'égard de l'audit des Etats Financiers Consolidés (Suite)**

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**Pour : Deloitte & Touche**

Expert-comptable
Lagos, Nigeria
20 mars 2024

Associé signataire : Saidi Bolaji

FRC/2021/004/00000024025

**Pour : Grant Thornton**

Expert-comptable
Abidjan, Côte d'Ivoire
20 mars 2024

**Associé signataire :
Missa Koné**

Grant Thornton Audit
Côte d'Ivoire
Immeuble Noraya - 1er et 2e étage
Abidjan Cocody Residences les Vallons